



Toulouse le 22 avril 2022

### Une belle étape franchie :

La commission européenne juge recevable la demande des associations et des élus d'un moratoire sur les nuisances aériennes et exige une enquête préliminaire.

Avec Maître Louis Cofflard, notre fédération nationale UFCNA (Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs), et ses membres, notamment ACSAN et COCETA de Nantes, ainsi que la commune de Saint-Aignan de Grand-Lieu ont lancé en mars 2022 une [PÉTITION n°1064/2021](#) au niveau des instances européennes pour demander d'une part le respect des textes en matière de réduction des nuisances aériennes et d'autre part un **moratoire sur l'augmentation du trafic** qui dégrade l'environnement et la santé des citoyens en particulier pour les riverains des grands aéroports.

La France, déclare notre avocat, ne respecte pas la directive 2002/49/CE et le règlement (UE) n° 598/14 en raison de l'insuffisance des plans d'action pour les dix plus grands aéroports français et de l'absence d'études relatives à une approche équilibrée réalisées pour tous les grands aéroports jusqu'à maintenant. En outre, Maître Cofflard demande un moratoire sur l'augmentation constante du trafic aérien afin de réaliser les objectifs de la directive et du règlement susmentionnés, ainsi que l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cette pétition qui a déjà recueilli plusieurs centaines de signatures vient d'être jugée ce 21 avril, [recevable par la commission européenne des pétitions qui a décidé de mener une enquête préliminaire](#) en transmettant également cette dernière à la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du parlement européen

Afin que nous soyons reçus par la Commission Pétition du Parlement Européen, nous devons recueillir un maximum de soutiens ! La pétition court donc toujours ! N'hésitons plus et soyons encore plus nombreux à signer.

#### Contacts presse :

Maître Louis COFFLARD (Avocat des requérants) : 06 07 23 84 72  
Chantal BEER-DEMANDER (Présidente de l'UFCNA) : 06 25 43 22 33  
Françoise BROCHOT (Présidente de l'ADVOCNAR) : 06 79 51 25 60  
Jean-Claude LEMASSON maire de Saint-Aignan de Grand Lieu 06.08.42.06.28